

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 10 janvier 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Serge Lafontaine, Claude Desjardins et Ward O'Connor.

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Marc Émond, Raoul Lapratte  
Roger Paradis, France Danis, Claude Morin

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-01-01

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec le report de l'item

6.07; Bail avec le club de l'Âge d'or et les ajouts suivants ;

6.09 a) congédiement du chef pompier

6.12; Recommandation de paiement par la firme Genivar pour l'entrepreneur Gilles Paquette pour les ponts

6.13; Demande de marge de crédit additionnelle

6.14; Février « mois du cœur »

Adoptée à l'unanimité

2011-01-02

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 décembre 2010

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-03

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 8 décembre 2010

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 décembre 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-04

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET 20 décembre 2010

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 décembre 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE du 20 décembre 2010

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 décembre 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-06

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES  
COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 11070 au # 11109 pour un montant de 45,875.01 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques #11110 au # 11169 pour un montant de 45,494.41 \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 38

2011-01-07

MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES  
ET DES COMPENSATIONS

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2010 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu à l'unanimité que le règlement suivant soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les taxes foncières et les compensations doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes foncières et des compensations est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux versements égaux ou en trois versements égaux;

#### ARTICLE 3

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales et des compensations doit être effectué au plus tard le 31 mars suivant l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le 30 juin suivant l'expédition du compte. Le troisième et dernier versement doit être effectué au plus tard le 30 septembre suivant l'expédition du compte.

#### ARTICLE 4

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible.

#### ARTICLE 5

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal à compter du moment où ils deviennent exigibles;

#### ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Alain Fortin,  
Maire

---

Liliane Crytes,  
directrice, générale

Avis de motion donné le : 6 décembre 2010

Adopté le : 10 janvier 2011

2011-01-08

#### ADHÉSION ; CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton est membre de la corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est très apprécié par les personnes âgées et handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour l'année 2011 est de 2468.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que le conseil municipal de Montcerf-Lytton accepte de renouveler l'entente avec la corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau et de participer au service de transport adapté pour l'année 2011 aux coûts de 2,468 \$ payable en deux versements soit le 30 mars et le 30 juillet.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-09

#### DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LUMIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer une lumière près du pont du lac Logue sur le chemin du Lac à Logue et une lumière près du pont du lac Desrivières sur le chemin du lac Lytton ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'éclairage appartient à Hydro-Québec dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà des poteaux proches de ces ponts qui pourraient servir à l'installation de ces lumières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lumière près du pont du lac Logue sur le chemin du Lac à Logue et près du pont du lac Desrivières sur le chemin du lac Lytton ;

Adoptée à l'unanimité

2011-01-10

DEMANDE À HYDRO-QUEBEC  
POUR LUMIÈRE AU PONT COUVERT DE L'AIGLE

CONSIDÉRANT QUE la lumière située avant le pont couvert de l'Aigle dans la municipalité est trop haute et que les électriciens ne peuvent la réparer ;

CONSIDÉRANT QUE selon nos électriciens, elle pourrait être baissé d'environ 12 pieds pour avoir une meilleure accessibilité et l'éclairage du pont serait adéquat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à Hydro-Québec de baisser la lumière située au pont de l'aigle sur le poteau #59, numéroté par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-11

ACHAT DE BACS

CONSIDÉRANT QUE depuis l'an passé, le conseil offre aux citoyens, la possibilité d'obtenir des bacs pour le recyclage et les déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour 100 bacs et Canadian Tire (Gestion Claude Jacob Inc) de Maniwaki nous a déposé une soumission à 75.00 \$ du bac plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le représentant nous propose d'acheter 108 bacs parce qu'ils sont livrés par paquet de huit ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fournira la somme de 25\$ par bac pour inciter les contribuables à s'en procurer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire l'achat de 108 bacs aux coûts de 75.00 \$ chacun plus taxes livraison incluse pour un total de 9,227.93 \$

Adoptée à l'unanimité

2011-01-12

INDEXATION DES SALAIRES

Le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'indexer de 2.5% de l'heure le salaire des employés pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-13

CONGÉDIEMENT DU CHEF POMPIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire Alain Fortin a rencontré en décembre dernier, le directeur du service d'incendies Monsieur Pierre Beaudoin pour discuter des exigences du schéma de couvertures de risques en incendie adopté en décembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a rencontré a quelques reprises en 2010, le directeur pour discuter de ses obligations en tant que directeur et que malgré les recommandations, aucun effort n'a été accompli ;

CONSIDÉRANT QUE selon celui-ci, il n'a pas la disponibilité nécessaire pour accomplir les tâches de directeur ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Beaudoin n'a pas donné sa démission suite à cette rencontre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne et résolu de congédier le directeur du service des incendies, Monsieur Pierre Beaudoin

Adoptée à l'unanimité

2011-01-14

ENGAGEMENT DU NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Mercier, adjoint au directeur du service des incendies a été rencontré par le maire afin de lui offrir le poste de directeur du service en remplacement de Monsieur Pierre Beaudoin;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a accepté la proposition du maire ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean-Guy Lavergne et il est résolu unanimement d'engager Monsieur Stéphane Mercier au poste de directeur du service des incendies ;

Il est entendu que ses obligations et son salaire seront les même que l'ancien directeur.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-15

NOUVELLES DIRECTIVES POUR LES POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'adopter ces nouvelles directives pour les pompiers ;

Salaire du directeur des incendies ; 15.99 \$ de l'heure lors de sortie et allocation par mois de 213.28 \$

Adjoint au directeur; 14.93 \$

Lieutenant; 13.87 \$

Pompier; 12.79 \$

Lors de sorties de pompiers, de formation et de pratique, ceux-ci recevront le même taux horaire selon leur grade. Un montant de 15.00 \$ sera versé en plus lors de sortie pour un incendie et lors de l'assemblée mensuelle, une heure sera payée aux pompiers présents à l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

2011-01-16

AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar qui a le contrat pour la surveillance des travaux de construction des ponts du lac Logue et du pont du lac Desrivières a déposé un certificat de paiement pour les travaux exécutés en novembre et décembre 2010 par l'entrepreneur Gilles Paquette de Mont-Laurier ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la firme est de payer la somme de 211,259.35\$ plus taxes moins une retenue de 10% pour un total de 214,613.08\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'autoriser le paiement à l'entrepreneur Gilles Paquette pour un montant de 214,613.08 \$.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-17

DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat pour la reconstruction de deux ponts;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat s'élève à plus de 300,000 \$;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention a été accordée pour ce projet, mais que les argents seront versés après la construction de ceux-ci et après le rapport final;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présentement une marge de crédit de 200,000 \$ ce qui n'est pas suffisant;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander une marge de crédit supplémentaire de 200,000 \$ à la Banque Nationale pour une période de trois (3) mois.

Adoptée à l'unanimité

2011-01-18

PROCLAMATION ; MOIS DU CŒUR, FÉVRIER 2011

Proposé par Monsieur Claude Desjardins et résolu de proclamer le mois de février, « mois du cœur » et d'afficher la proclamation aux endroits désignés pour les avis publics.

Adoptée à l'unanimité

NOTES; J'ai déposé le rapport annuel des sorties, réunions et autres des pompiers au conseil pour information.

Suite à la plainte de Monsieur Roger Carle, propriétaire du 22, chemin # 4 du Barrage-Mercier, concernant le bris de sa barrière par l'entrepreneur des chemins d'hiver, il a été convenu de répondre à Monsieur Carle que l'entrepreneur a été avisé de cette situation.

**Voici les noms des gagnants pour le concours de décorations de Noël;**

Neuf (9) personnes ont participé cette année.

Prix d'excellence de 100 \$ à Madame Sonia Larche et Alain Fortin au 119 principale sud

Prix pour la beauté de 75 \$ à Madame Paulette Paquette au 42 principale nord

Prix pour les plus originales de 50 \$ à Madame Francine Fortin et Raoul Lapratte au 151 chemin de Lytton

Coup de cœur du jury, un montant de 50 \$ a été remis à Madame Francine Beaudoin et Monsieur Théophile Dupont au 335 chemin de Lytton.

Le prix de participation de 25.00 \$ à Monsieur Raymond Joly au 31 principale nord.

Madame Sabrina Pelletier et Monsieur Mathieu Mallette de Montréal et Madame Josée Danis de Montcerf-Lytton ont été juges du concours  
Le conseiller responsable du concours, Monsieur Yvon Rivet a accompagné les juges dans leur visite de la municipalité.

2011-01-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22.20 heures, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alain Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Liliane Crytes  
Directrice générale